

Prolongement de l'autoroute 20 : première rencontre du Comité de vigilance et de suivi environnemental

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a tenu, le 3 septembre 2024, une première rencontre du Comité de vigilance et de suivi environnemental pour le secteur de la route du Sault et de la traversée de la rivière des Trois Pistoles, dans le cadre du projet de bonification de l'autoroute 20, entre Notre-Dame-des-Neiges et Rimouski.

Préambule

La création d'un comité de vigilance et de suivi environnemental constitue une condition du décret environnemental 1065-2006 autorisant les travaux de prolongement de l'autoroute 20 de Cacouna à Trois-Pistoles. Celui-ci est composé de citoyens de Notre-Dame-des-Neiges et de représentants de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, de la MRC des Basques, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et du MTMD.

Le rôle du comité porte plus particulièrement sur le secteur de la route du Sault. Il a notamment pour responsabilité de participer à l'élaboration du concept d'aménagement et d'harmonisation du pont de la rivière des Trois Pistoles, de contribuer à réduire les effets nuisibles pendant les travaux de construction, de proposer des mesures d'atténuation, ainsi que de recevoir des informations du Ministère et de les partager avec les citoyens et groupes concernés. Ce retour sur la rencontre fait d'ailleurs partie de ce mandat d'information à la population.

Faits saillants de la rencontre

La première rencontre a été l'occasion pour le Ministère de faire le point sur l'état d'avancement du projet de parachèvement de l'autoroute 20, qui couvre une distance d'environ 53 km, entre Notre-Dame-des-Neiges et Rimouski. La portion de 6 km, entre Notre-Dame-des-Neiges et Trois-Pistoles (phase 2B), est présentement à l'étape de conception.

Ce tronçon (phase 2 B), de quatre voies séparées (deux voies par direction), inclut la construction d'un pont d'une longueur prévue d'environ 600 mètres et d'approximativement 90 mètres de haut, au-dessus de la rivière des Trois Pistoles. La conception, soit l'analyse de concept, l'avant-projet définitif et les plans et devis du pont, sera réalisée par le consortium Parsons/Arup/Tetra Tech, tandis que celle qui porte sur la partie routière de 6 km sera réalisée par la firme de génie-conseil Les Services EXP inc.

Quant à la portion de 47 km entre Trois-Pistoles et Rimouski, toutes les options seront analysées dans le cadre de la préparation de l'avant-projet préliminaire et de l'étude d'impact. Le mandat pour ces activités a été accordé au consortium Liaison A-20, formé des firmes AtkinsRealis, Norda Stelo et Tetra Tech.

Le Ministère a assuré aux membres du Comité qu'ils seront informés tout au long du processus de conception du pont, ainsi que des conclusions des études liées à celle-ci.

Le Ministère a également souligné qu'une séance d'information auprès de la population pourra être organisée à un moment opportun, afin de présenter l'état d'avancement du projet. Il a également été convenu que le Comité puisse utiliser les canaux de communication de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges (journal municipal, site Internet, réseaux sociaux) pour informer la population sur ses activités.

D'autres rencontres auront lieu avec le Comité de vigilance et de suivi environnemental pour le secteur de la route du Sault et de la traversée de la rivière des Trois Pistoles, afin de faire le point sur les différentes étapes du projet en cours. La prochaine devrait avoir lieu au cours de l'hiver 2025.